



Commune  
Villages du Lac  
de Paladru

Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 septembre 2019

L'an **Deux mil dix-neuf**, le **Dix-neuf Septembre**, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 13 Septembre 2019.

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Nombre de conseillers présents : 17**

Denis CARRON, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, Marie-Christine CLOR, Janine GARIN, Jean-Paul BRET, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS, Lionel SEIGLE-VATTE, Camille GUIBERT.

**Nombre de conseillers représentés : 5**

René-Xavier FAIVRE-PIERRET (Pouvoir à Janine GARIN), Denis GUILLAUD (Pouvoir à Ernest ORTIZ), Laurence KAISSARIS (Pouvoir à Christiane PEROT), Elodie GUINET (Pouvoir à Jérôme FOROT), Emilie MERMET (Pouvoir à Marie-Christine CLOR).

**Nombre de conseillers absents : 1**

Amélie VERRIER.

Secrétaire de séance : Janine GARIN.

-----

### Ordre du jour :

- 1 – Marché de travaux : aménagement du Pré Garrot à Paladru
- 2 – Marché de travaux : rénovation de la salle de La Tourelle
- 3 – Travaux éclairage public : demande de subvention au SEDI
- 4 – Centre de Gestion : contrat groupe d'assurance du personnel
- 5 – Départ Agent de Maîtrise
- 6 – Subvention Dorémifasolac
- 7 – Rapport annuel 2018 service des Transports du Pays Voironnais
- 8 – Rapport annuel 2018 Service Eau et Assainissement du Pays Voironnais
- 9 – Rapport annuel 2018 Service des Déchets du Pays Voironnais
- 10 – Désignation du délégué CAPV au Syndicat des Eaux des Abrets
- 11 – Remplacement délégué suppléant au Conseil Communautaire CAPV
- 12 – Approbation du règlement de fonctionnement de la crèche
- 13 – Vote des crédits scolaires
- 14 – D.I.A.
- 15 – Compte rendu des commissions communales
- 16 – Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu du précédent Conseil Municipal. M.C. CLOR précise qu'on doit parler de quotient familial et non de « coefficient ».

Approbation à l'unanimité.

## **1 – MARCHÉ DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DU PRÉ GARROT à PALADRU :**

D. SEYVE, adjoint à l'urbanisme, rappelle que les travaux d'aménagement du Pré Garrot ont déjà été budgétés pour un montant de 450 000 € H.T. ; un appel d'offres a été lancé en juillet et une seule réponse de l'entreprise LAQUET-SPORTS ET PAYSAGES a été réceptionnée lors de l'ouverture des plis le 11 septembre 2019 pour un montant de travaux de 512 000 € avec quatre options supplémentaires.

La commission d'appel d'offres a convoqué et reçu l'entreprise avec D. SEYVE et R. ALIMAND pour négociations.

Au final, le montant de travaux proposé est de 455 000 € hors options qui sont :

- 1 - tranche de travaux devant la salle du CM et la poste : 24 562 € H.T
- 2 – Reprise sol du jardin de ville : 32 400 € H.T.
- 3 – Aire dépose cars : 14 743.60 €
- 4 – Places de parking pour les gardes pêche de la SCI du Lac

Monsieur le Maire propose que les options 1 et 3 soient retenues et de solliciter une aide du Pays Voironnais pour l'option 3 « aire de dépose cars ».

Concernant l'option 4, il sera demandé à la SCI de la prendre à sa charge.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation

- pour lancer les travaux de rénovation du Pré Garrot : approbation à l'unanimité
- pour les options 1 et 3, approbation à l'unanimité.
- Soit un total de travaux de 494 305 € HT et 593 166 € TTC

La démolition du bâtiment « gendarmerie » et annexe sera réalisée mi-octobre

La fin des travaux de rénovation du Pré Garrot est prévue en juin 2020

**En aparté**, Monsieur le Maire félicite M.C. CLOR et Ch. PEROT pour le prix obtenu au concours national des projets jeunes avec « Les 5 défis éco citoyens du CMJ » ; nous sommes lauréats du prix « Jeunes Pousses » dont la remise aura lieu à Lyon, le 8 octobre prochain ; chaque enfant participant recevra des chèques cadeaux d'une valeur de 200 € chacun.

## **2 – MARCHÉ DE TRAVAUX : RÉNOVATION SALLE DE LA TOURELLE**

L'ouverture des plis s'est faite le 11 septembre dernier et l'architecte procède à une étude des dossiers avant de retenir les entreprises. A voir au CM d'octobre.

### **3 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans l'objectif des économies d'énergie, après la suppression des ballons fluo, la commune envisage de généraliser l'extinction de l'éclairage dans certains hameaux. et de baisser l'intensité des lampadaires sur la route départementale.

Pour ce faire il faut placer 6 horloges astronomiques à Paladru et 7 au Pin, pour un montant de 3250 € H.T.

Le Conseil Municipal décide l'installation de ces horloges et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du SEDI, une subvention.

La commune souhaite aussi diminuer l'intensité de l'éclairage des lampadaires sur la route départementale.

En aparté : le SEDI 38 devient le TE 38 (Territoire d'Énergie)

### **4 - CENTRE DE GESTION : Contrat groupe d'assurance du personnel**

Le personnel titulaire bénéficie d'une assurance garantissant les risques financiers en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents par un contrat auprès de la Société GRAS-SAVOYE pour Paladru et CIGAC pour Le Pin.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités un nouveau contrat groupe auprès de SOFAXIS avec un taux de 6.58 % de la masse salariale pour les agents titulaires CNRACL de Villages du Lac de Paladru.

Le Conseil Municipal délibère et décide de signer la convention et d'adhérer au nouveau contrat groupe de SOFAXIS pour une durée de 3 ans proposé par le Centre de Gestion.

### **5 – DÉPART AGENT DE MAITRISE**

Guillaume FABBRI employé aux espaces verts de PALADRU depuis 19 ans a décidé d'intégrer les services techniques de la Commune de TULLINS afin de se rapprocher de son lieu de résidence.

Le Conseil Municipal décide de ne pas le remplacer pour le moment.

### **6 – SUBVENTION DORÉMIFASOLAC**

Cette école de musique employait des professeurs salariés. Un nouveau bureau ayant été nommé, celui-ci a choisi un autre mode de fonctionnement en prenant des prestataires de services.

Il y a donc lieu de procéder au licenciement des salariés avec une participation des communes du tour du lac, soit 329.42 € par commune versés sous forme de subvention.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité ; il y a 5 abstentions.

## **7 – RAPPORT ANNUEL 2018 – Service des Transports du Pays Voironnais.**

Ch. CLOR donne les grandes lignes du rapport. Reçu en Mairie, il est à la disposition de chacun

## **8 – RAPPORT ANNUEL 2018 – Service Eau et Assainissement du Pays Voironnais.**

Ch. CLOR précise que pour l'eau, le rapport concerne LE PIN ; pour l'assainissement il concerne Villages du Lac de Paladru.

Le dossier complet est en mairie à disposition..

## **9 – RAPPORT ANNUEL 2018 – Service des déchets du Pays Voironnais**

Il est présenté par Ch. CLOR et reste à disposition à la Mairie.

## **10 – DESIGNATION DU DÉLÉGUÉ CAPV AU SYNDICAT DES EAUX DES ABRETS**

RX. FAIVRE PIERRET est actuellement président du Syndicat des Eaux et délégué de la Commune de Brangues.

La loi précise qu'un élu doit être délégué de la commune dont il est élu.

Monsieur le Maire propose à la CAPV la candidature, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, de M. R.X. FAIVRE-PIERRET en tant que délégué titulaire de la CAPV auprès du Syndicat des Eaux des Abrets en remplacement de M. Denis GUILLAUD, ainsi que M. Jérôme FOROT en tant que suppléant, pour la durée de trois mois jusqu'aux prochaines élections municipales en mars prochain.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et nomme R.X. FAIVRE PIERRET titulaire et J. FOROT suppléant.

## **11 – REMPLACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE CAPV**

Ce point de l'ordre du jour sera discuté au conseil municipal d'octobre.

## **12 – APPROBATION DU RÈGLEMENT DE LA CRÈCHE**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le règlement du fonctionnement de la crèche qui a été refait en tenant compte de l'augmentation de tarif de la CAF.

## **13 – VOTE CRÉDITS SCOLAIRES**

Les crédits scolaires votés par le Conseil Municipal sont de 41 € + une ramette de papier par élève, depuis deux ans.

Pour 2019/2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le même tarif.  
Nombre d'élèves à Paladru : 103 (beaucoup de départs) départ d'une institutrice et nomination d'une nouvelle  
Nombre d'élèves à Le Pin : 150 avec le même corps enseignant

## **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

- Vente maison M. et Mme MORA à St Pierre : 174 000 €
- vente 22 520 m<sup>2</sup> terrain M. JANIN à Benevet : 73 000 €
- vente maison à Le Pin M. REMILLIER : 220 000 €
- vente maison à Paladru, M. DA SILVA EVANGELISTA : 163 000 €
- vente maison à Paladru, indivision LACROIX/LAURENT : 240 000 €
- vente maison à Paladru, COSTE : 305 000 € + 15 000 € mobilier
- vente terrain Le Pin GUILLAUD MAGNIN : 75 000 €

La commune ne préempte pas.

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

- **Plage :**
- Nombre d'entrées : 28 577 soit – 5,6 % qu'en 2018
- Recette : 73 478.40 € soit – 4 % qu'en 2018

Moins de public familial ; plage inadaptée pour les petits

- **Travaux :** retournement à Simandre et écoulement à Benevet se feront début octobre. L'aménagement de la route du Cliaux (en limite de Valencogne) est terminé.
- L'entreprise Eiffage est retenue pour des points à temps sur Paladru et Le Pin
- A faire : contrôle de 37 poteaux incendie à Paladru et 27 au Pin :
  - o Devis Syndicat des Eaux pour Paladru : 27 € par poteau
  - o Devis CAPV pour le Pin : 9.92 €

Le 12 octobre se fera le traçage demandé à l'école avec les enfants et les parents ; présence d'élus souhaitée.

- les travaux au Bar du Pin vont débuter ; la route de la Caserne ne sera pas coupée.
- le toit du bâtiment au Camping Le Calatrin sera terminé prochainement

## **DIVERS :**

Diverses dégradations ont été constatées sur la Commune du PIN

L'effectif des pompiers est en forte baisse ; ils recrutent.

Il est demandé que des infos régulières soient mises sur les panneaux extérieurs

M. le Maire précise qu'il a reçu des remerciements de l'association des Traumatés Crâniens qui a organisé une manifestation à Paladru cette année.

**Rappels :** fête de la Science les 11 et 12 octobre au Pin sur « Abeilles et pollinisateurs en danger ».

Concert orchestre Symphonique de Lyon : le 19 octobre, salle Pallas- Paladru organisé par le comité de jumelage

Repas offert aux anciens : le 24 novembre, salle du Carré d'Ars au Pin pour 2019. Pour 2020, le repas es prévu le 27 novembre, salle Pallas à Paladru (salle réservée).

Hommage du Conseil rendu à M. Philippe RENARD et Mme Danielle GIRAUD, décédés.

Fin de séance à 23 h.